Image not found or type unknown

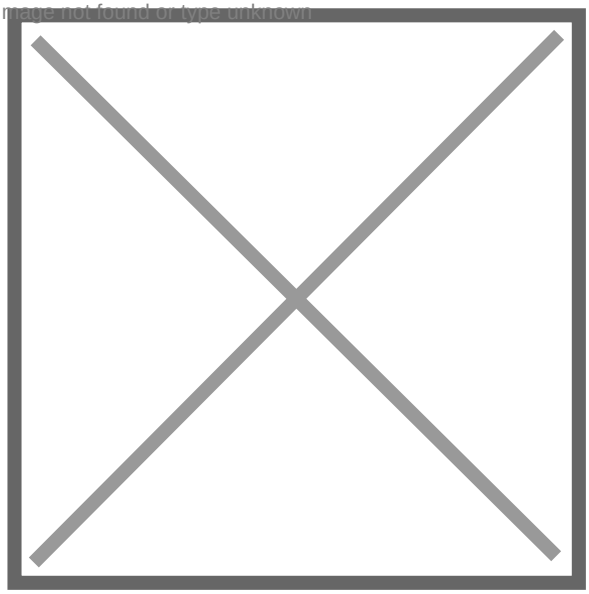

# Article recu ! sans paiement !

Par **pimbo_old**, le **25/10/2007** à **14:03**

J’ai commandé il y a tout juste 2 ans, un ordinateur (valeur 1000€) chez un vendeur internet. J’avais choisi de payer par crédit en choisissant cette option au moment de la commande. La commande a été validée et l’organisme de crédit indépendant m’a envoyé le dossier. Cependant ayant changé d’avis j’ai envoyé dans les 7 jours, le coupon joint pour me rétracter. La demande de crédit a bien été annulée car je n’ai jamais eu de mensualité ou autre à payer. Une semaine environ après, je reçois, à mon grand étonnement, l’article à mon domicile, que je n’ai donc pas payé. Je n’ai rien signalé, je l’ai gardé et utilisé. Je n’ai eu aucune demande du vendeur, ni courrier, ni facture ou autre.
Aujourd’hui, 2 ans plus tard, une personne du vendeur Internet m’appelle pour me dire que je n’ai jamais payé cet article car le dossier crédit avait été refusé et qu’ils allait m’envoyer la facture + un courrier par recommandé et que je devais envoyer 1 chèque sinon le dossier ira au service RECOUVREMENT.
J’ai fait l’étonné et rien précisé à la personne.
Je voudrai donc savoir s’ils sont en droit de me réclamer cette somme au bout de 2 ans alors qu’ils n’auraient pas dû m’envoyer l’article car il me semble que la vente est soumise au crédit.
Merci de dire ce que je dois faire ? Dois je payer ? Puis-je leur proposer de renvoyer l’article (Il ne vaut plus grand chose aujourd’hui après 2 ans) ?
Merci d’avance.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés